



# PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

N° D'IMPRIMÉ T91259419

EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

**NATURE DU CONTRÔLE**  
Contrôle technique périodique

**(3) DATE DU CONTRÔLE**  
02/03/2020

**N° DU PROCÈS-VERBAL**  
20088692

**(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE**  
Défavorable pour défaillances critiques

**(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ**

**(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ**  
02/03/2020

**Défaillances critiques :**  
5.2.3.d.3. PNEU : Corde visible ou endommagée AVG

**NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE**  
Contre-visite

**Défaillances majeures :**  
0.1.1.b.2. PLAQUES D'IMMATRICULATION : Inscription manquante ou illisible AV  
1.1.13.a.2. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS : Usure excessive (marque minimale atteinte) ARD, ARG  
1.1.15.a.2. CÂBLE DE FREINS, TIMONERIE : Câbles endommagés ou flambage AVD  
2.1.3.a.2. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION : Jeu entre des organes qui devraient être fixes G  
4.1.1.c.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES) : Mauvaise fixation du feu AVG, AVD  
4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences AVG, AVD  
4.2.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Source lumineuse défectueuse AVG, ARG  
4.3.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP) : Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite ARD, ARG  
5.2.3.d.2. PNEU : Pneumatique gravement endommagé, entaillé ou montage inadapté AVD  
6.1.4.a.2. PARE-CHOCS, PROTECTION LATÉRALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT ARRIÈRE : Mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact AV  
8.2.22.a.2. OPACITÉ : L'opacité dépasse la valeur de réception ou les mesures sont instables  
8.2.22.c.2. OPACITÉ : Le relevé du système OBD indique un dysfonctionnement important  
Code(s) défaut(s) standard(s) relevé(s) concernant le dispositif antipollution : P0460  
8.4.1.a.2. PERTES DE LIQUIDES : Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route AV

**IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE**  
N° D'AGRÈMENT : S078T147  
(9) RAISON SOCIALE : S A S ESPACE CONTROLE III  
(3) COORDONNÉES : 16 RUE DU MARÉCHAL FERRANT  
ZA DES QUATRE ARBRES  
78990 ELANCOURT  
Tél : 01 34 82 93 93 - Fax : 01 30 62 77 35

N° D'AGRÈMENT : 078T1167  
NOM ET PRÉNOM : OZTURK Vergun  
SIGNATURE :

**IDENTIFICATION DU VEHICULE**

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1 <sup>ère</sup> mise en circulation
BA-363-LV (F)	06/04/2018	07/07/2006
Marque	Désignation commerciale	
CITROEN	C5	
(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
VF7RCRHRH76746814	M1	VP
Type/CNIT	Énergie	
MCT5502M6880	GO	
Document(s) présenté(s)		
Attestation de mise en vente établie par le commissaire priseur ou l'huissier de justice et la photocopie du certificat d'immatriculation visée par le commissaire priseur ou l'huissier de justice		

**Défaillances mineures :**  
1.1.14.a.1. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour légèrement usé AVG, AVD  
2.3.1.a.1. JEU DANS LA DIRECTION : Jeu anormal  
4.5.1.c.1. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE) : Mauvaise fixation AVG, AVD  
4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant AVG, AVD

**(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ**  
216240

**MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES**

	AVANT		ARRIÈRE	
	G	D	G	D
Ripage (-8 à +8 m/km) :	+0.0 m/km			
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :	0 %		4 %	
Forces verticales :	987 daN		574 daN	
<b>Frein de service</b>				
Forces de freinage :	374 daN	344 daN	245 daN	228 daN
Déséquilibre (<20%) :	9 %		7 %	
Forces de freinage (efficacité) :	374 daN	344 daN	245 daN	228 daN
Taux d'efficacité global (≥50 %) :	76 %			
<b>Frein de stationnement</b> Taux d'efficacité (≥18 %) :	56 %			
<b>Émissions à l'échappement</b>				
Opacité (0.51 m-1) C1 : 2.88 m-1 C2 : 2.86 m-1				
Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :	-2.7 %		-2.6 %	
Feux de brouillard avant (-3.5 % à -1.0 %) :	+2.0 %		+2.0 %	

**INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE**

PROCÈS-VERBAL N° : DATE :  
N° D'AGRÈMENT DU CENTRE :

